

Douai, le 10 juillet 2023

Bourses Saint Jean

Madame, Monsieur,

Des "**bourses scolaires Saint Jean**" sont proposées pour toutes les familles ayant un revenu imposable 2022 (revenu déduction faite des frais professionnels) inférieur à :

- 19 000 € pour une famille de 2 personnes
- 23 000 € pour une famille de 3 personnes
- 26 000 € pour une famille de 4 personnes
- 29 000 € pour une famille de 5 personnes
- 32 000 € pour une famille de 6 personnes
- 34 000 € pour une famille de 7 personnes
- 36 000 € pour une famille de 8 personnes

Pour pouvoir bénéficier de cette bourse, les parents concernés sont invités à adresser au secrétariat (administration des élèves) **au plus vite** :

- Le **formulaire** au dos complété.
- La photocopie de **l'avis d'imposition 2023 ou de non-imposition complet**
Attention : même si vous n'avez pas encore votre avis d'imposition, vous devez nous envoyer le formulaire complété et nous transmettre la photocopie dès que vous l'avez.

Ces « bourses scolaires Saint Jean » s'ajoutent aux autres réductions éventuelles déjà accordées aux familles (familles nombreuses, ou par l'Etat...).

Les familles qui pourront bénéficier de ces bourses ne recevront aucun courrier spécifique mais seront avisées de leur montant sur la facture annuelle (octobre 2023).

Dans l'espoir que cette mesure facilite le budget de plusieurs familles, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments respectueux et dévoués.

François SERPAUD
Président de l'organisme de gestion

Jean-Marie CHUEPO
Chef d'établissement

DEMANDE DE BOURSE SCOLAIRE SAINT JEAN

RESPONSABLE LÉGAL

Parenté : Père et Mère [] Père [] Mère []
 Tuteur [] Autre membre []

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse :
.....

Etes-vous le responsable payeur ? OUI [] NON []

Si non, précisez la personne : _____

LISTE DES ENFANTS A SAINT JEAN

NOM	Prénom	Classe en 2023/2024

AUTRES RENSEIGNEMENTS SUSCEPTIBLES DE JUSTIFIER LA PRÉSENTE DEMANDE

Fait à _____ le _____

Signature :

**Formulaire à adresser à l'administration des élèves au plus vite, dès réception.
Joindre la photocopie de l'avis d'imposition 2023 dès que vous le recevez.**